

DÉPARTEMENT DE LA HAUTE-SAÔNE

DOSSIER DE PRESSE



**Inauguration de l'aménagement d'un
carrefour tourne-à-gauche, de la
sécurisation des accès riverains et d'une
plateforme multimodale sur les
RN 57 / RD192 / RD 82 à Hyet et Quenoche**

Mercredi 21 octobre 2020 à 15h30

COMMUNIQUÉ

Yves KRATTINGER, Président du Département de la Haute-Saône, Jean-Pierre OUDIN et Yves GALLAND, Maires de Hyet et de Quenoche, et Fabienne BALUSSOU, Préfète de la Haute-Saône, inaugurent l'aménagement d'un carrefour tourne-à-gauche sur la RN 57, le mercredi 21 octobre 2020.

L'aménagement a consisté à sécuriser, par la création d'un carrefour de type « tourne-à-gauche » à 4 branches, les échanges routiers entre la RN 57 et les communes de Hyet et de Quenoche. La sécurisation du carrefour a été prolongée sur un linéaire total de 900 m afin d'assurer un accès sécurisé à chaque riverain de la RN 57. Une plateforme multimodale, composée de places de parking permettant le co-voiturage et d'une aire de retournement des bus (scolaires et ligne régulière Mobigo), a été créée au bord de la RD 192 en direction de la commune de Hyet.

L'opération a coûté 1 350 000 € T.T.C, dont 1 210 000 € de financement de la part du Département et 140 000 € de la part de l'Etat. Les travaux ont débuté en automne 2019 pour s'achever fin Août 2020.

Par convention du 27 février 2018, l'Etat a transféré au Département de la Haute-Saône, à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagement de quatre carrefours de la RN 57 entre Vellefaux et Rioz (carrefour avec la RD191 à Pennesières, avec les RD 82 et 192 à Hyet et Quenoche, avec diverses routes locales à La Malachère).

LES TRAVAUX

>>> Contexte

L'Etat a réalisé les travaux de sécurisation de la RN 57 entre Vellefaux et Rioz dans le cadre de la démarche « SURE » (Sécurité des Usagers sur les Routes Existantes).

Cette opération consistait à aménager sur le tronçon des bandes dérasées de 2 m de large revêtues en enrobés, à traiter les obstacles latéraux, à rectifier quelques rayons des courbes de sortie au droit de certains carrefours, à sécuriser les accès riverains et à améliorer le balisage et la signalisation horizontale de la route.

Dans la continuité de la démarche « SURE », l'Etat a transféré au Département de la Haute-Saône, à titre temporaire, la maîtrise d'ouvrage des opérations d'aménagement de quatre carrefours de la RN 57 entre Vellefaux et Rioz.

Ces aménagements préventifs consistent à sécuriser les carrefours entre la RN 57 et les voies secondaires (routes départementales et communales) ainsi que des accès riverains situés sur les communes de Pennesières, Quenoche/Hyet et La Malachère.

Ces enjeux essentiellement orientés vers la sécurité routière portent sur :

- l'amélioration de la sécurité des usagers de la RN 57 et des voies adjacentes,
- la sécurisation des mouvements d'accès ou de sortie de la RN 57 (carrefours et accès riverains directs),
- la diminution du nombre d'accès à la RN 57 (carrefours et accès riverains directs),
- la sécurisation et la protection des cheminements piétonniers,
- l'aménagement et la sécurisation des arrêts de bus,
- la protection d'immeubles d'habitation jouxtant le domaine public de la RN 57,
- la suppression d'obstacles latéraux.

>>> Description technique de l'aménagement à Hyet et Quenoche

L'aménagement de ce carrefour plan (tourne-à-gauche) à 4 branches consiste à sécuriser les échanges routiers entre la RN57 et les communes de Hyet et Quenoche, celles-ci étant séparées par la RN.

Les deux voies secondaires sont :

- A l'Ouest, la RD 192 desservant la commune de Hyet,
- A l'Est, la RD 82 desservant la commune de Quenoche.

La voie spéciale de tourne-à-gauche est neutralisée en axe de chaussée par des îlots bordurés afin d'assurer la sécurité des usagers.

En rive de la RD 192, un pôle multimodal sécurisé destiné à recevoir les bus scolaires et la ligne régulière Mobigo, ainsi que le stationnement de véhicules particuliers dans le cadre du covoiturage, a été créé.

Cet aménagement permet d'assurer un niveau de sécurité optimal, très supérieur au niveau antérieur, tant pour les usagers de la RN 57, de la RD 192 que ceux de la RD 82 et les riverains.

Les contraintes techniques de cette opération ont été la maîtrise foncière, le déplacement et la création de réseaux enterrés ainsi que la réalisation des travaux sous circulation.

>>> Contrôle du projet par l'Etat

Les aménagements et les nouvelles routes doivent être mis en service avec un niveau optimal de sécurité. C'est l'objectif visé par le contrôle de sécurité des projets routiers (CSPR) instauré par la circulaire n°2001-30 du 18 mai 2001.

Le Département de la Haute-Saône a conduit sous sa propre maîtrise d'œuvre toutes les études, analyses et contrôles nécessaires à la réalisation des travaux et à l'approbation de l'État, (Direction des infrastructures de transports (DIT) du Ministère...).

Les dossiers résultant des différentes phases de l'opération (projet, exécution) ont été soumis pour approbation à la DIR Est, les exigences de cette dernière en termes de conception ayant un impact direct sur l'entretien et la maintenance ultérieurs du programme réalisé.

En matière de gestion de la sécurité routière, l'aménagement ne représentant pas une modification substantielle de la RN 57 ni de ses débits de circulation, le projet a été soumis à l'avis de l'Ingénieur Général Routes du pôle de Lyon de la Mission d'appui du réseau routier national (MARRN), sans nécessité de réalisation d'un audit de sécurité routière de conception détaillée.

Ces contrôles ont été réalisés en deux phases :

- un contrôle sur plan en phase conception afin de garantir une bonne prise en compte de la sécurité ;
- une inspection préalable avant la mise en service pour vérifier que l'aménagement ne présente pas de risques particuliers et que les recommandations soumises en phase conception ont été prises en considération.

FINANCEMENT ET PLANNING DE RÉALISATION

>>> Coût de l'opération et plan de financement

Le coût total de l'opération d'aménagement du carrefour RN 57 / RD 192 / RD 82 en tourne-à-gauche à Hyet / Quenoche de la sécurisation des accès riverains et de la plate-forme multimodale s'élève à 1 350 000 € T.T.C., dont 1 210 000 € de financement de la part du Département et 140 000 € de la part de l'Etat.

Le principe de répartition des coûts est le suivant :

- participation de l'État et du Département au prorata du nombre de branches du carrefour appartenant à chacun de ces deux gestionnaires
- participation exclusive du Département de la Haute-Saône au financement des accès riverains.

>>> Planning de réalisation

Conformément aux engagements du Département de la Haute-Saône, les travaux de sécurisation du carrefour, des accès riverains et d'aménagement de la plateforme multimodale ont débuté à l'automne 2019 et se sont achevés fin Août 2020.

La RN 57 reliant Vesoul à Besançon sur l'itinéraire européen E 23 Metz-Lausanne étant très fréquentée et comptant plus de 10 000 véhicules/jour, les travaux ont été réalisés sous circulation. L'exploitation sous chantier a été réalisée sous contrôle de la DIR-EST. Des feux tricolores dits « intelligents » ont été utilisés lors de ces travaux pour réguler au mieux le trafic.

Les travaux ont démarré par la création d'un fossé de collecte de traitement des eaux jouxtant la RN57 au nord de l'opération en septembre 2019. Par la suite, le déplacement des nombreux réseaux présents sous et aux abords de l'opération a mobilisé les entreprises jusqu'à l'hiver 2019/2020.

Dans le même temps, l'entreprise Colas, mandatée par le Département dans le cadre de son marché d'améliorations ponctuelles, a réalisé les travaux de terrassement qui consistaient à élargir la RN 57 actuelle afin d'avoir la surface nécessaire à la création de la voie de stockage centrale. Une plateforme multimodale, composée de 6 places de parking de co-voiturage dont une place réservée aux PMR et d'une aire d'accueil des bus scolaires et de la ligne régionale Vesoul – Besançon, a été réalisée aux abords de la RD192. Ce projet a requis la mobilisation de moyen de terrassements importants afin de terrasser 8 000 m³ de matériaux, et mettre en œuvre 8 000 m³ de matériaux calcaires issus de carrière. Au total, 3 500 m de bordures ont été posées pour l'ensemble de l'aménagement.

L'entreprise Bonnefoy, spécialisée dans les couches de roulement, est intervenue dans le cadre de son marché départemental d'enrobés une fois les terrassements terminés, afin de mettre en œuvre les couches de grave bitume représentant 4 350 tonnes et d'enrobés type BBSG (1 800 tonnes).

La pose de la signalisation verticale ainsi que le marquage au sol ont été assurés en régie par l'unité technique spécialisée du Département.





**Contact presse Département de la Haute-Saône
Angélique DEMARCHE - 06 31 01 74 82**